Repenser les exigences de sécurité dans le processus d’approvisionnement fédéral

Services publics et Approvisionnement Canada
Public Services and Procurement Canada

Canada

33e Atelier national annuel de l'ICAGM

Le 7 juin 2023

Geneviève Deroy
Gestionnaire, sensibilisation
Programme de sécurité des contrats
Services publics et Approvisionnement Canada

Survol de la présentation

- Programme de sécurité des contrats (PSC)
- Exigences et enquêtes de sécurité
- Délais et périodes de validité des enquêtes
- Considérations particulières relatives aux TI et à l’infonuagique
- Formulaire de demande d’inscription du PSC
- Processus d’enquête pour les fournisseurs étrangers
- Pratiques exemplaires en sécurité des contrats
- Outils à l’intention des fournisseurs
- Communiquer avec nous

Programme de sécurité des contrats (PSC)

- aide les ministères du gouvernement fédéral à fournir des services et des activités en menant des enquêtes de sécurité sur les organisations du secteur privé et leur personnel qui doivent avoir accès à des renseignements et à des biens protégés/classifiés ainsi qu'à des sites sécurisés
- s'inscrit dans un environnement de sécurité industrielle qui évolue rapidement – il soutient les priorités du gouvernement du Canada tout en cherchant à trouver un juste milieu entre les intérêts liés à la sécurité nationale et la prospérité économique de l'industrie canadienne
- est mis à contribution en fonction des exigences de sécurité contractuelles définies par les ministères et les organismes du gouvernement fédéral, lorsque
  - Services publics et Approvisionnement Canada est l'autorité contractante ou à la demande du ministère responsable des marchés
  - des contrats nationaux ayant des exigences en matière de sécurité sont attribués à des fournisseurs étrangers ou requièrent l'accès à des renseignements classifiés d'autres pays ou de l'OTAN
  - des contrats étrangers comportant des exigences en matière de sécurité sont attribués à l'industrie canadienne

Exigences et enquêtes de sécurité

Attestation de sécurité provisoire

- exigée lorsqu'une organisation doit accéder à des renseignements et à des biens protégés ou classifiés pendant l'étape de préqualification ou de préparation des soumissions d'un processus d'approvisionnement

Vérification d'organisation désignée

- exigée lorsqu'une organisation doit accéder des renseignements ou à des biens protégés et à des sites sécurisés dans le cadre d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance

Attestation de sécurité d'installation

- exigée lorsqu'une organisation doit accéder à des renseignements ou à des biens classifiés (confidentiel, secret, très secret) et à des zones de sécurité restreintes dans le cadre d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance

Évaluation de la propriété, du contrôle et de l'influence étrangère (PCIE)

- exigée lorsqu'une organisation doit accéder à des renseignements ou à des biens COMSEC, classifiés de l'OTAN et classifiés étrangers dans le cadre d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance

Exigences et enquêtes de sécurité (suite)

Autorisation de détenir des renseignements

- exigée lorsqu'une organisation doit détenir et protéger des renseignements et des biens protégés ou classifiés à leur(s) emplacement(s) professionnel(s) dans le cadre d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance

Autorisation de traiter les technologies d'information

- exigée lorsqu'une organisation doit utiliser ses propres systèmes de TI pour produire, traiter ou stocker des renseignements de nature délicate par voie électronique dans le cadre d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance

Enquête sur le personnel: Cote de fiabilité

- exigée lorsque les employés d'une organisation doivent accéder à des renseignements ou à des biens protégés et à des zones d'opérations dans le cadre d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance

Enquête sur le personnel: Autorisation de sécurité (secret ou très secret)

- exigée lorsque les employés d'une organisation doivent accéder à des renseignements ou à des biens classifiés (confidentiel, secret, très secret) et à des zones de sécurité restreintes dans le cadre d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance

Exigences et enquêtes de sécurité (suite)

Type d'enquête	Initiation	Obtention
Attestation de sécurité provisoire	Étape préalable à la demande de soumissions (pour tous les soumissionnaires éventuels)	Avant que l'accès soit accordé
Vérification d'organisation désignée	Étape de l'évaluation des soumissions (pour tous les soumissionnaires confirmés)	À l'attribution du contrat
Attestation de sécurité d'installation	Étape de l'évaluation des soumissions (pour tous les soumissionnaires confirmés)	À l'attribution du contrat
Évaluation PCIE	Une fois le soumissionnaire sélectionné	À l'attribution du contrat
Autorisation de détenir des renseignements (ADR)	Étape de l'évaluation des soumissions (pour tous les soumissionnaires confirmés)	Après l'attribution du contrat, avant que l'accès soit accordé
Autorisation de traiter les TI	Après l'attribution du contrat, une fois l'ADR obtenue	Avant que l'accès soit accordé
Enquête de sécurité sur le personnel	À ou après l'attribution du contrat	Avant que l'accès soit accordé

Délais et périodes de validité des enquêtes

Type d'enquête	Délai de traitement	Période de validité
Attestation de sécurité provisoire	varie selon le niveau	Durée du processus d'approvisionnement
Vérification d'organisation désignée	2 mois ou plus	2 ans minimum
Attestation de sécurité d'installation (conf/secret)	6 mois ou plus	1 an minimum
Attestation de sécurité d'installation (très secret)	12 mois ou plus	1 an minimum
Évaluation PCIE	6 mois ou plus	Durée du contrat
Autorisation de détenir des renseignements	45-90 jours ouvrables	Durée du contrat
Autorisation de traiter les TI	45-90 jours ouvrables	Durée du contrat
Cote de fiabilité (simple vs. complexe)	7 vs. 120 jours ouvrables	Jusqu'à 10 ans
Autorisation niveau secret (simple vs. complexe)	75 vs. 120 jours ouvrables	Jusqu'à 10 ans
Autorisation niveau très secret	12 mois ou plus	Jusqu'à 5 ans

Considérations particulières relatives aux TI et à l’infonuagique

- Les fournisseurs de services infonuagiques doivent d’abord être évalués par le Centre canadien pour la cybersécurité (CCCS) (consulter le **site web du CCCS** pour obtenir une liste des fournisseurs de services infonuagique évalués)
- Les solutions d’infonuagique peuvent héberger des données jusqu’au niveau protégé B dans des centres de données situés au Canada
- Les fournisseurs qui doivent accéder à des renseignements protégés A ou B au moyen d’une solution d’infonuagique doivent disposer d’une vérification d’organisation désignée et d’une autorisation de détenir des renseignements
- Ces fournisseurs devront également obtenir une autorisation de traiter les TI s’ils utilisent leurs propres biens de TI pour accéder à la solution d’infonuagique et à l’infrastructure de TI du GC
- L’agent de sécurité d’entreprise et tous les membres du personnel du fournisseur identifiés comme utilisateurs privilégiés doivent détenir une autorisation de niveau secret
- Le ministère client doit déterminer comment le fournisseur accèdera à l’environnement sécurisé et procéder à une évaluation TI locale de la solution d’infonuagique utilisée pour le contrat

Considérations particulières relatives aux TI et à l’infonuagique (suite)

Lorsqu’un approvisionnement nécessite l’utilisation de solutions d’infonuagique, les ministères doivent :

- compléter un guide de classification de sécurité afin de déterminer les différents niveaux de contrôle requis pour chaque poste/tâche
- joindre le guide de classification de sécurité et l’énoncé des travaux au dossier de soumission de la LVERS au PSC
- obtenir des clauses de sécurité propres à l’infonuagique et les insérer dans les documents contractuels
- lors de l’attribution du contrat, **fournir au PCS une copie du contrat attribué**, le document technique de TI et la LVERS approuvée

En outre, les ministères doivent :

- indiquer clairement, dans le bloc 4 de la LVERS, qu’il y a des éléments de sécurité infonuagique
- veiller à inclure « infonuagique » dans l’objet du courriel lors de l’envoi du courriel au PSC

Considérations particulières relatives aux TI et à l’infonuagique (suite)

Example d’un guide de classification de la sécurité Ce guide est à compléter en plus de la question 10.a) de la LVERS lorsque plusieurs niveaux de contrôle de sécurité du personnel sont identifiés. Indiquez les niveaux de contrôle de sécurité du personnel requis pour chaque partie du travail/accès impliquée dans le contrat.			
niveaux de contrôle de sécurité du personnel (ex. : cote de fiabilité, secret)	position / description / tâche	accès aux sites et/ou informations + niveaux d'information à consulter	restrictions relatives à citoyenneté (le cas échéant)
Cote de fiabilité	Entrepreneur en infrastructure informatique travaillant sur la migration des données	Accès aux zones opérationnelles Accès aux données du serveur	
Autorisation de niveau secret	Utilisateur privilégié, configuration des contrôles de sécurité de l’infonuagique des droits d'accès et de l'architecture du système	Accès à l'infrastructure du système infonuagique	

Formulaire de demande d’inscription du PSC

Pour parrainer des fournisseurs canadiens pour une enquête de sécurité quand des exigences de sécurité ont été définies, les agents d’approvisionnement sont tenus de recueillir le formulaire de demande d’inscription du PSC auprès des fournisseurs pour :

- ✓ les étapes préalables aux demandes de soumissions
- ✓ les demandes de soumissions concurrentielles
- ✓ les demandes d’offre à commandes (OC) et les demandes d’arrangement en matière d’approvisionnement (AA)
- ✓ les contrats à fournisseur unique et les contrats prescrits

Cas où il n’est pas obligatoire de recueillir le formulaire de demande d’inscription :

- × parrainage d’un fournisseur sous-représenté, dans le cadre de l’approvisionnement social
- × parrainage d’une organisation en vue d’un relèvement de son attestation de sécurité existante, dans le cadre d’une demande de soumissions relevant d’une méthode d’approvisionnement de SPAC (ex. une OC ou un AA établi)

Processus d’enquête pour les fournisseurs étrangers

- Si un fournisseur étranger soumissionne un contrat comportant des exigences de sécurité, l’agent d’approvisionnement doit :
  - recueillir le Formulaire d’enquête de sécurité internationale initiale auprès du fournisseur étranger dans le cadre de sa réponse à la demande de soumissions
  - parrainer le fournisseur étranger pour une enquête de sécurité durant l’étape de l’évaluation des soumissions

- Après la réception de la demande parrainage :
  - Niveau classifié : l'administration désignée en matière de sécurité (ADS) du Canada contractera l’administration nationale de sécurité (ANS) ou l’ADS du pays du fournisseur étranger pour demander une attestation de sécurité d'installation selon l’accord de sécurité bilatéral en place avec l’ANS/ADS étrangère
  - Niveau protégé : Le PSC déterminera si une solution de rechange est possible en fonction du pays d’origine du fournisseur étranger (ce dernier sera tenu de fournir la preuve qu’il répondra aux exigences de sécurité, en accord avec les équivalences acceptées par l’ADS du Canada)

Pratiques exemplaires en sécurité des contrats

Intervention rapide

- Éliminer les conjectures en demandant conseil au PSC sur les processus d'approvisionnement complexes avant de publier la DDP, la DDR ou l'invitation à se qualifier, en particulier si des soumissionnaires étrangers participent au processus

Planification

- Réduire les retards en planifiant efficacement et en travaillant avec les clients pour intégrer les délais de traitement du PSC aux calendriers de projet et d'approvisionnement, en particulier pour les contrats classifiés et les contrats classifiés de l'OTAN

Échelonnement du projet

- Accélérer l'attribution des contrats en mettant progressivement en place les exigences de sécurité si l'accès à des renseignements/biens/lieux de nature délicate n'est nécessaire que pour des étapes ultérieures du projet ou contrat

Atténuation des risques

- Réduire le fardeau administratif en remettant en cause les exigences de sécurité exagérées et en atténuant les risques liés à l'accès
- Demander conseil au PSC sur l'acceptation des risques et les stratégies d'atténuation

Outils à l’intention des fournisseurs

Le PSC offre des outils pour guider les fournisseurs à travers le processus d’enquête de sécurité et les aider à remplir les formulaires requis, notamment :

- Une **trousse d’information** à l’intention des fournisseurs
- Des **directives** sur la façon de remplir le formulaire de demande d’inscription du PSC
- Des **webinaires pré-enregistrés** sur l’obtention d’une vérification d’organisation désignée, d’une attestation de sécurité d’installation et d’une autorisation de détenir des renseignements
- Des **vidéos didactiques** sur la façon de compléter les formulaires d’enquête de sécurité sur le personnel
- Un **guide** sur la façon de remplir et présenter les formulaires d'enquête de sécurité sur le personnel

Communiquer avec nous

Renseignements généraux

Téléphone

Sans frais : 1-866-368-4646
Région de la capitale nationale : 613-948-4176
Du lundi au vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 17 h (heure de l'Est)

Courriel

ssi-iss@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site Web

https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html

©Droits d'auteur

Ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, 1999.

Tous droits réservés. Il est permis de copier sous forme électronique ou d'imprimer pour un usage interne seulement. Toutefois, il est interdit de reproduire, de modifier ou redistribuer de l'information ou les images, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, pour tout usage autre que ceux susmentionnés (y compris pour fins commerciales), sans l'autorisation du ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.